



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 25 avril 2005

8327/05

**PESC 315
COMEP 14**

NOTE

Objet: Processus de paix au Moyen-Orient
 - Conclusions du Conseil

Lors de sa session du 25 avril 2005, le Conseil "Affaires générales et relations extérieures" a adopté les conclusions sur le Moyen-Orient qui figurent à l'annexe de la présente note.

**Conclusions du CAGRE sur le Processus de Paix au Moyen-Orient
(Luxembourg, 25-26 avril 2005)**

1. Le Conseil note les contacts en cours entre Israël et l'Autorité palestinienne ainsi que l'engagement pris par les des deux parties d'arrêter tout acte de violence et de cesser en parallèle toute activité militaire. Le Conseil note toutefois avec inquiétude le manque de dynamisme dans la mise en œuvre des engagements de Charm el Cheikh. A l'heure où une véritable fenêtre d'opportunité existe, une absence de progrès réels et tangibles pourrait menacer la relance du processus de paix. L'Union européenne appelle Israéliens et Palestiniens à consentir d'urgence des efforts renouvelés en vue de mettre en œuvre les engagements auxquels ils ont souscrit à Charm el Cheikh et d'éviter toute action de nature à ébranler le climat de confiance mutuelle.
2. Le Conseil se montre particulièrement préoccupé par l'annonce du renforcement de la colonisation en Cisjordanie alors que la feuille de route en prévoit le gel. Il exprime aussi sa préoccupation par la poursuite de la construction de la barrière de séparation dans les territoires palestiniens occupés, y inclus à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est. La politique de colonisation menace de rendre matériellement impossible la solution fondée sur la coexistence de deux Etats. Le Conseil réaffirme sa position selon laquelle aucune partie ne doit prendre de mesures unilatérales pouvant préjuger du résultat des négociations finales sur le statut définitif. Il se félicite des récentes déclarations concernant le gel des activités de peuplement faites par le Président Bush.
3. La feuille de route demeure l'outil principal de la relance du processus de paix. Le Conseil rappelle son soutien au retrait israélien de Gaza et de certaines parties du Nord de la Cisjordanie pour autant qu'il satisfasse aux conditions énoncées dans les conclusions du Conseil européen de mars 2004. Le Conseil souligne l'importance de l'accélération des réformes au sein de l'Autorité palestinienne et se félicite à cet égard des mesures prises récemment dans le cadre de la réorganisation des services de sécurité palestiniens.

4. Le Conseil salue la désignation de l'actuel Président de la Banque mondiale, M. Wolfensohn, comme représentant du Quartet pour le désengagement. L'Union européenne s'engage à apporter son soutien politique et pratique pour la réussite de sa mission et salue la volonté exprimée par les deux parties à collaborer à ses efforts en vue d'assurer le succès du retrait.

5. L'Union européenne est déterminée à soutenir les parties dans leurs efforts à faire progresser le processus de paix et à réaliser l'objectif de la coexistence de deux Etats, par la création d'un Etat palestinien indépendant, démocratique, continu et viable, vivant côte à côte avec Israël et ses autres voisins dans la paix et la sécurité.

6. La perspective politique indiquée dans la feuille de route, qui doit être mise en oeuvre rapidement, reste l'objectif de la Communauté internationale.
